



Madame la Secrétaire Générale, Mesdames et Messieurs les membres de la FPMA, chers collègues,

Nous remercions les services du rectorat qui ont mis à notre disposition cette année encore des documents clairs précisant toutes les étapes de leur travail.

La crise du recrutement, désormais reconnue officiellement par le gouvernement et les médias, poursuit son œuvre, et l'académie compte désormais 213 postes sans professeur titulaire dans l'enseignement général, contre 169 l'année dernière. Hélas, la seule solution trouvée par les gouvernements successifs depuis que cette crise a commencé a été de réduire le nombre d'heures d'enseignement, afin que les professeurs prennent en charge toujours davantage d'élèves et de classes, détériorant ainsi leurs conditions de travail et la qualité de l'enseignement qu'ils s'efforcent de délivrer. Les réformes économiques se succèdent donc, maquillées en réformes pédagogiques, et conduisent à l'augmentation de mesures de carte scolaire supposées mieux répartir les moyens humains et combler les besoins les plus criants. Pourtant, cela ne suffit pas, comme le montrent les chiffres : pas plus la réforme du collège de 2016 que celle du lycée qui se profile avec les mêmes objectifs ne pourront inverser la tendance. Se contenter de ralentir les effets de la crise ne saurait en outre constituer une politique éducative : il est consternant de voir l'offre éducative diminuer et devenir de plus en plus inégalitaire selon les territoires parce que l'on refuse de prendre les mesures nécessaires pour assurer un service public de qualité.

Tout d'abord, comme nous l'avions déjà pressenti l'année dernière, la mise en place du PPCR n'a pas permis une revalorisation des carrières des enseignants et de les rendre plus attractives. Bien au contraire, on s'aperçoit maintenant qu'outre un ralentissement du début de carrière, l'accès à la hors-classe semble devoir concerner beaucoup moins d'enseignants que les années précédentes, faute d'un réajustement adapté des contingents de promotion suite à la diminution du nombre de candidats promouvables. Ce n'est pas ainsi que l'on va attirer les enseignants qui font face à l'augmentation du coût de la vie, notamment, pour notre académie, en Haute-Savoie, où l'on se contente de reparler régulièrement de la prime de vie chère pour les fonctionnaires sans jamais la mettre en œuvre.

Ce n'est même pas non plus en revenant sur la mastérisation des concours, qui avait effectivement allongé les études sans revaloriser les salaires, que l'on pourra résoudre la crise du recrutement, sauf si bien sûr il s'agit d'entériner un niveau de rémunération et une politique éducative indigents. En effet, pour attirer les meilleurs étudiants et proposer un enseignement de qualité, il faut assurer aux professeurs, outre une rémunération adaptée, des conditions de travail qui leur permettent réellement d'enseigner et de transmettre leurs connaissances. Les réformes successives montrent évidemment qu'on fait tout l'inverse, en achevant d'alourdir le métier de tâches absurdes et inefficaces, en le détournant de sa mission fondamentale d'enseignement, en le transformant finalement en petit boulot provisoire dans l'attente de trouver mieux. Pour le SNALC, la volonté de contractualiser le métier d'enseignant plutôt que de s'attaquer aux problèmes fondamentaux montre bien le peu d'ambition éducative de nos gouvernements qui comptent sans doute à terme confier une mission de service public essentielle pour notre société à des organismes privés, dans le cadre de la cyniquement nommée « économie de la connaissance ». L'annonce parallèle de la fin du paritarisme, à laquelle le SNALC s'oppose fermement, traduit l'aboutissement final de la dégradation et du déclasserement de la profession aux yeux mêmes de ceux qui nous dirigent.

Nous vous remercions.

Pour le SNALC, les commissaires paritaires titulaires

Toufiké HENNI-CHEBRA

Anne MUGNIER